

T1-2022

RAPPORT DE GESTION

POUR LE TRIMESTRE TERMINÉ LE 31 OCTOBRE 2021

1. INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion présente au lecteur un aperçu des activités et de la situation financière de Groupe Santé Devonian inc. (« la Société ») au 31 octobre 2021. Il dresse également un survol de la performance de la Société en comparant ses résultats d'exploitation sur une base consolidée, pour la période de trois mois se terminant le 31 octobre 2021 avec ceux de l'exercice précédent pour la même période correspondante. Ce rapport devrait être lu à la lumière des états financiers consolidés et audités de la Société pour les exercices terminés le 31 juillet 2021 et le 31 juillet 2020. Les données financières contenues dans le présent rapport de gestion ont été préparées par la Direction conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), à partir des renseignements dont elle disposait en date du 21 décembre 2021. Tous les montants présentés dans ce document sont exprimés en dollars canadiens.

2. ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les informations qui sont présentées dans le présent rapport de gestion, de même que l'analyse des résultats d'exploitation et de la situation financière peuvent contenir des énoncés relatifs à des résultats d'exploitation futurs. Certains énoncés prospectifs effectués par la Direction, relativement aux résultats des études de recherches de même qu'à l'égard des objectifs et des attentes de la Société, peuvent être influencés par différents risques et incertitudes et par conséquent, générer des résultats réels différents de ceux anticipés. Les hypothèses qui soutiennent les énoncés prospectifs effectués par la Direction sont effectuées à partir de données dont elle dispose actuellement.

3. PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

Groupe Santé Devonian est une société pharmaceutique spécialisée dans le développement de médicaments botaniques, constituée le 27 mars 2015, en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec. Le 12 mai 2017, la Société, a été prorogée sous le régime de la loi canadienne sur les sociétés par actions. Acquis le 1^{er} février 2018, Altius Healthcare inc., une société régie par la Loi sur les sociétés par actions (Ontario), est une filiale à part entière de Groupe Santé Devonian Inc.

La première famille d'ingrédients actifs dont dispose Groupe Santé Devonian est actuellement extraite de jeunes épinards biologiques. Le produit phare de l'entreprise qui en est extrait, le PUR0110, présente des propriétés anti-inflammatoires, anti oxydantes et immunomodulatrices. Il est le premier produit d'une famille d'ingrédients actifs, extrait en utilisant la technologie d'Extraction et de Stabilisation de Complexe Supramoléculaire (Suprex^{MC}). Il est d'usage que lorsqu'un produit pharmaceutique est à un stade avancé de développement, le nom de code soit changé pour un nom générique associé à la structure chimique du produit. Le PUR0110 porte désormais le nom de « Thykamine^{MC} ».

En plus de bénéficier d'un centre d'extraction de complexes pharmaceutiques à Montmagny, Devonian dispose également de produits de soins de la peau, développés avec la même approche que ses produits pharmaceutiques. Le premier produit derma-cosmétique élaboré par Devonian, est un traitement anti-âge pour femmes, composé de crèmes de jour, de nuit et contour pour les yeux. Le R-Spinasome[®], l'ingrédient actif naturel de marque déposée de Devonian, fait partie intégrante de ce produit, prêt pour la mise en marché sous la marque Purgenesis^{MC}.

Purgensis^{MC} a obtenu le titre de premier produit distribué par les dermatologues à être reconnu par le Programme de santé de la peau de l'Association Canadienne de Dermatologie. Soutenu par des spécialistes médicaux objectifs et dirigé



par un comité consultatif d'experts, le programme CDA fournit des conseils pour le maintien d'une peau, de cheveux et d'ongles en bonne santé. Ce produit est protégé par des brevets octroyés au Canada, Japon, États-Unis et Europe.

Au sujet d'Altius Healthcare

Basée à Concord, en Ontario, Altius Healthcare est une société pharmaceutique spécialisée qui se consacre principalement à l'acquisition et à l'obtention de licences de médicaments et de produits de santé sûrs et innovants conçus pour aider les personnes de tout âge à mener une vie plus saine. Altius met ensuite son expertise à profit dans les activités de commercialisation requises pour lancer et distribuer avec succès ces médicaments au Canada.

Le portefeuille actuel d'Altius comprend deux médicaments pharmaceutiques : le Pantoprazole magnésium et le Cleo-35. Le Pantoprazole Magnésium appartient à la famille des médicaments appelés inhibiteurs de la pompe à proton (IPP). Les inhibiteurs de la pompe à protons sont utilisés pour soulager les symptômes du reflux acide ou du reflux gastro-oesophagien (RGO), également appelé brûlures d'estomac ou régurgitation acide. Ils sont également utilisés pour traiter des affections nécessitant une réduction de l'acide gastrique, telles que les ulcères gastriques (estomac) ou duodénaux (intestinaux), en association avec des antibiotiques, dans de nombreux cas.

Cleo-35® est un médicament qui contient une combinaison de deux ingrédients: la cyprotérone et l'éthinylestradiol. La cyprotérone appartient à un groupe de médicaments appelés antiandrogènes. L'éthinylestradiol appartient à un groupe de médicaments appelés œstrogènes. Ensemble, ils sont utilisés pour traiter l'acné hormonal chez les femmes. Ce médicament agit en régulant les hormones affectant la peau.

La stratégie d'affaires de Groupe Santé Devonian consiste également à composer un portefeuille de produits complémentaires et compatibles avec son expertise et sa technologie, qui favorisera l'atteinte de revenus et de flux de trésorerie lui permettant de concrétiser ses projets de recherches et créer de la valeur pour ses actionnaires.

4. SOMMAIRE DU TRIMESTRE SE TERMINANT LE 31 OCTOBRE 2021

A) RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

i) Dermatite Atopique (DA)

Les résultats positifs de cette étude dont plusieurs résultats ont été divulgués au cours de l'exercice précédent, permettent à la Société de poursuivre, éventuellement avec un partenaire pharmaceutique, à la phase 3 du développement clinique chez les patients adultes. La Société prévoit également un essai clinique au sein de la population de patients pédiatriques. La Covid-19 ayant un impact majeur sur la conduite des études cliniques à l'échelle Nord-Américaine, Devonian évalue diverses stratégies pour l'accomplissement de ces dernières.

Enfin, Les résultats de l'étude clinique ont été fournis à un écrivain médical afin de préparer un manuscrit à soumettre à une revue scientifique à comité de lecture. Le manuscrit final a été soumis pour publication au cours du premier trimestre de 2022.

Au sujet de la Dermatite Atopique (DA)

La dermatite atopique (DA), également connue sous le nom d'eczéma, est un type d'inflammation de la peau. Il en résulte des démangeaisons, des rougeurs, des gonflements et des gerçures qui peuvent mener à une infection secondaire. La condition commence généralement pendant l'enfance avec une gravité changeante au fil des ans. Bien que la cause de la DA soit inconnue, on pense qu'elle implique la génétique, un système immunitaire affaibli et qu'elle peut être déclenchée par des facteurs environnementaux. La DA est la maladie cutanée la plus répandue et sa prévalence continue d'augmenter dans le monde entier. Il existe actuellement un besoin pressant pour de nouvelles options thérapeutiques efficaces et bien tolérées pour la DA.

ii) Mécanisme d'action du Thykamine^{MC}

Une étude portant sur le mécanisme d'action du Thykamine^{MC}, initiée dans un laboratoire spécialisé au cours de l'exercice précédent, s'est poursuivie au cours du premier trimestre de de l'exercice 2022. Après avoir obtenu des résultats positifs en juin 2021, quant aux propriétés antioxydantes du Thykamine^{MC}, l'étude de la biodisponibilité du Thykamine^{MC} au niveau cellulaire et des propriétés du Thykamine^{MC} liées à la santé des cellules de la peau, a été initiée en septembre 2021. Des résultats sont attendus au cours du prochain trimestre et pourraient être intégrés au dossier réglementaire du Thykamine^{MC}. De plus, la Société est d'avis que ces derniers pourraient faire l'objet d'un brevet.

Au sujet du Thykamine^{MC}

Thykamine^{MC}, le premier produit pharmaceutique issu de la plate-forme SUPREX^{MC} de Devonian, est un produit hautement innovant à utiliser dans la prévention et le traitement des problèmes de santé liés à l'inflammation et au stress oxydatif, y compris la colite ulcéreuse, la dermatite atopique, le psoriasis, la polyarthrite rhumatoïde, et autres maladies auto-immunitaires. Les propriétés anti-inflammatoires, anti-oxydatives et immunomodulatrices du Thykamine^{MC} ont été démontrées par un nombre considérable d'études in vitro et in vivo ainsi que dans une étude clinique de phase IIa chez des patients atteints de colite ulcéreuse distale légère à modérée. Thykamine^{MC} est actuellement en développement pour la colite ulcéreuse et la dermatite atopique. Le Thykamine^{MC} et la plate-forme SUPREX^{MC} sont protégés par plusieurs brevets en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.

iii) Autres applications pharmaceutiques du Thykamine^{MC}

Syndrome des mains et des pieds (SMP) associé à la chimiothérapie

Le syndrome mains-pieds (SMP) est un effet indésirable bien documenté de nombreux agents chimio thérapeutiques. Les manifestations caractéristiques prévalentes comprennent l'érythème, la dysesthésie, la douleur, le craquement et la desquamation. L'incidence du SMP varie selon l'agent causal. La PLD et la capécitabine ont l'incidence de SMP rapportée la plus élevée, à 40 % à 50 % et à 50 % à 60 %, respectivement. Le sorafenib et le sunitinib provoquent respectivement, un SMP chez 10 à 28 % et chez 10 à 62 % des patients. L'arrêt ou la réduction de la dose du médicament en cause entraîne généralement une amélioration des symptômes.

La pathogenèse du SMP est mal comprise. Il a été proposé que la prédilection de SMP pour les paumes et les pieds peut être le résultat d'une accumulation de médicament dans les canaux eccrines dans ces zones. L'inflammation induite par les espèces réactives à l'oxygène (ROS) et l'apoptose ont été identifiées comme un facteur crucial dans le développement du SMP. Ces ROS induisent la libération de chimiokines et de cytokines inflammatoires à partir des kératinocytes qui induisent l'apoptose de ces cellules ainsi qu'une chimiotaxie positive dans les vaisseaux sanguins. Le fardeau physique et psychologique du SMP n'est pas négligeable. L'absence de traitement efficace pour prévenir le SMP correspond à un besoin médical non satisfait des patients cancéreux.

Selon la physiopathologie du SMP, un nouveau traitement efficace devrait avoir des propriétés multi-cibles telles que : diminuer la production de ROS, moduler le rapport TH1/TH2 afin d'interférer dans la voie de l'inflammation, diminuer la production de TNF- α , et la production d'IL-1 et restaurer les fonctions de la couche basale du derme. Les données précliniques et cliniques ont montré que le ThykamineTM diminue la production de ROS, la production de TNF- α et module le rapport TH1/TH2. Par conséquent, la Société croit qu'il pourrait être efficace dans la prévention du SMP. Des discussions ont été entamées, avec un hôpital dédié à la recherche sur le cancer, pour la conception et la mise en œuvre d'un essai clinique auprès d'une population de patients atteints de cancer. Une telle étude serait initiée au cours du troisième trimestre de 2022.

Radio dermatite associée à la radiothérapie

La radio dermatite (dermatite radiologique, réactions cutanées induites par les radiations ou lésion radiologique) est l'un des effets secondaires les plus courants des rayonnements ionisants appliqués en radiothérapie du carcinome de toutes les localisations, le plus souvent des tumeurs de la région du sein, de la tête et du cou, des poumons et sarcomes des tissus mous.

Plus précisément, 95 % des patients cancéreux recevant une radiothérapie développeront une forme de radio dermatite, notamment un érythème, une desquamation sèche et une desquamation humide. L'érythème est la première manifestation visible, survenant chez plus de 90 % de ces patients, suivi d'une desquamation humide.

Une compréhension de la physiopathologie des changements cutanés induits par les rayonnements est essentielle pour apprécier le rôle des nouvelles thérapies dans le processus. Des études portant sur la toxicité cutanée associée à la radiothérapie ont mis en évidence une multitude d'irrégularités au sein des tissus. Plusieurs cytokines sont affectées par la radiothérapie et jouent un rôle important dans le développement de la radiodermite. Ceux-ci comprennent le TGF- β , l'interleukine-1, le TNF- α . Le TGF- β affecte les fibroblastes dermiques et inactive la cascade de coagulation par la voie de la thrombine. L'augmentation de l'interleukine-1 et du TNF- α augmente la production de métalloprotéases provoquant la dégradation des composants dermiques. La régulation à la hausse d'ICAM-1 avec l'augmentation du TNF- α contribue au processus inflammatoire.

La radiothérapie endommage en outre les cellules de Langerhans, les cellules basales et l'endothélium vasculaire. La diminution du nombre de cellules de Langerhans et l'épuisement des cellules souches de la couche basale entraînent une altération de la barrière et de la fonction immunitaire, augmentant le risque d'infection des plaies. Les dommages au système vasculaire peuvent induire une hypoxie et une production de TGF- β , entraînant davantage la fibrose. L'hypoxie tissulaire avec nécrose associée peut conduire à la génération d'espèces réactives de l'oxygène (ROS).

Plusieurs substances physiologiques endogènes sont présentes pour contrôler les effets des ROS, notamment le système de superoxyde dismutase, catalase et glutathion peroxydase. Après la radiothérapie, cependant, les ROS submergent ces systèmes, conduisant à un excès de ROS causant des dommages cellulaires. De plus, ces ROS peuvent entraîner la production de cytokines, perpétuant le cycle de changements inflammatoires. Cibler ces ROS a été un objectif dans le développement de thérapies pour prévenir et traiter la radio dermatite.

Malgré le développement important des techniques de radiothérapie, des interventions efficaces dans la prévention des réactions cutanées aiguës font encore défaut pour la prise en charge de la radio dermatite. Par conséquent, le traitement doit être effectué conformément aux directives de base avec des mesures préventives, y compris les soins personnels (pratiques d'hygiène quotidiennes, c'est-à-dire le lavage et l'utilisation de savons et de déodorants), les vêtements (c'est-à-dire le port de vêtements amples sur le site recevant la radiothérapie) et l'alimentation (p. ex., éviter le tabac et l'alcool et maintenir une hydratation adéquate).

Malgré sa prévalence, il n'existe pas de référence absolue pour sa prévention et sa prise en charge. Bon nombre des interventions actuellement utilisées sont souvent basées sur des preuves anecdotiques, des études de faible puissance ou les préférences des médecins. De plus, les essais évaluant les agents topiques n'ont pas réussi à démontrer leur efficacité dans la prévention et la gestion des lésions cutanées radio-induites. Ces thérapies ne tenaient pas compte de la physiopathologie sous-jacente (c'est-à-dire des lésions cutanées), un processus qui implique la perturbation de l'équilibre cellulaire complexe entre le derme et l'épiderme.

Les propriétés anti-inflammatoires, antioxydantes et immunomodulatrices du Thykamine^{MC}, ont été démontrées par un nombre considérable d'études in vitro et in vivo. La Société croit que par l'approche multi-cibles offerte par le Thykamine^{MC}, ce dernier pourrait être efficace pour la prévention et le traitement de la radio dermatite. La Société prévoit initier une étude de phase 2 (preuve de concept) en Q4-2022.

B) PRODUITS DERMA COSMÉCEUTIQUES

Le partenariat avec la Société américaine SkinScipac Inc. (SkinScipac), annoncé en 2020, et qui concluait un accord exclusif de vente et de marketing, comprenant la fourniture de R-Spinasome[®] sur une base par kg de même que des redevances sur les ventes brutes des produits commercialisés par SkinScipac, permettra à la Société d'enregistrer des revenus de redevances au cours du prochain trimestre. Le début des activités de commercialisation de SkinScipac, avait été reporté à plusieurs reprises, en raison de la situation reliée au COVID-19. Des récentes activités publicitaires ont eu lieu aux États-Unis, et d'autres activités de lancement sont prévues par SkinScipac.



Le 31 août 2021, la Société a finalisé un accord avec Nexcure Pharma PVT Ltd (« Nexcure »), une société pharmaceutique de premier plan, présente en Inde et dans la région AfMO. L'accord accorde à Nexcure le droit exclusif de distribuer, commercialiser et vendre les produits cosméceutiques Purgenesis^{MC}, dans les pays du Moyen-Orient. Selon les termes de l'accord, Nexcure, par l'intermédiaire de sa filiale Nexcure FZE, distribuera, commercialisera et vendra la gamme complète de produits cosméceutiques Purgenesis^{MC} dans un segment du marché pharmaceutique, incluant les spas médicaux, les cliniques de chirurgie esthétique et autres cliniques médicales. Nexcure sera responsable de l'enregistrement de Purgenesis^{MC} dans tous les pays cibles du Moyen-Orient, notamment les Émirats arabes unis, l'Arabie Saoudite, le Qatar, Bahreïn, Oman, la Jordanie, l'Irak et le Koweït. La durée de l'accord s'étend sur cinq ans.

La société est présentement en discussion avec d'autres entreprises ciblant la distribution sur d'autres territoires.

La Société prévoit également initier, au cours des 2 premiers trimestres 2022, le développement de 2 autres produits à base de R-Spinasome[®] soit un sérum et un baume régénérateur.

Au sujet du traitement anti-âge Purgenesis^{MC}

R-Spinasome^{MD}, un complexe actif de thylakoïdes extraits de feuilles vertes organiques, est à la base du premier traitement cosméceutique anti-âge commercialisé sous la gamme de produits Purgenesis^{MC}. La structure de ce complexe est indispensable à son action antioxydante, qui lui permet de capter et de dissiper l'énergie nocive générée par les dérivés réactifs de l'oxygène (DRO), remettant ainsi le complexe dans un état prêt à être soumis à de nouveaux cycles d'activation. Cette capacité régénératrice investit le complexe R-Spinasome^{MD} d'une activité antioxydante de longue durée encore inégalée. Lors d'une étude clinique menée auprès de 72 sujets, il a été démontré que le traitement anti-âge Purgenesis^{MC} fournit des résultats en matière d'effet anti-ride, de fermeté et d'hydratation de loin supérieurs aux crèmes anti-âges les plus vendues. Composé d'une crème de jour, d'une crème de nuit et d'une crème contour des yeux, le traitement anti-âge est reconnu par le *Programme de la santé de la peau* de l'Association canadienne de dermatologie. Le traitement anti-âge Purgenesis^{MC} est protégé par un brevet au Japon, au Canada, aux États-Unis et en Europe (#JP 5952261; #CDN 2,699,6765; #US 13 / 261,472, # EUR 11 768 299.7).

C) FINANCEMENT

Le 4 août 2021, et le 21 septembre 2021, la Société a émis 101 202 unités et 78 078 unités respectivement, au prix unitaire de 0,49 \$ et de 0,45 \$ en échange des 49 589 \$ et 35 136 \$ d'intérêts qu'elle devait en juillet et août 2021, aux porteurs de débentures émises en juillet et août 2018. Chaque unité se compose d'une action à droit de vote subalterne et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription confère à son détenteur le droit de souscrire à une action à droit de vote subalterne du capital-actions de la Société au prix de 0,64 \$ et de 0,59, respectivement, pour une période de 48 mois.

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2022, la Société a été en contact avec différents courtiers et investisseurs potentiels, en lien avec la planification d'un financement privé, lui permettant de poursuivre ses projets de recherche, dont l'étude clinique sur la Dermatite atopique en pédiatrie;

- Le 13 septembre 2021, la Société a complété un financement privé, sans l'entremise d'un courtier, par l'émission de 2 415 090 unités au prix de 0,44 \$ l'unité, pour un produit brut de 1 062 640 \$. Chaque unité est composée d'une action à droit de vote subalterne et d'un bon de souscription d'action. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acquérir une action à droit de vote subalterne à un prix de 0,50 \$ l'action, jusqu'en septembre 2023.



- Un deuxième financement privé, effectué en deux tranches, et totalisant un produit brut de 10 034 299 \$ a été conclu au cours du mois de novembre 2021 (événements subséquents). 33 447 662 unités ont été émises le 30 novembre 2021, dont chaque unité est composée d'une action à droit de vote subalterne et d'un bon de souscription d'action donnant à son porteur, le droit d'acquérir une action à droit de vote subalterne à un prix de 0,40 \$ l'action, pour une période de deux années, suivant la date d'émission.

D) GOUVERNANCE

Le 30 septembre 2021, la Société a annoncé la nomination de Monsieur Martin Moreau, au poste de Vice-Président finances et comme nouveau membre de son conseil d'administration. Monsieur Moreau, expérimenté dans le domaine de l'entrepreneuriat, de la gestion et du financement d'entreprise, participera aux recherches des opportunités de partenariat et de mise en marché.

5. SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION POUR LE TRIMESTRE CLOS LE 31 OCTOBRE 2021

PERTE NETTE

Pour le trimestre terminé le 31 octobre 2021, la perte nette attribuable aux actionnaires s'est élevée à 848 227 \$ (0,009 \$ par action) comparativement à une perte nette de 805 051 \$ (0,010 \$ par action) pour la même période correspondante de l'exercice précédent. Cette légère hausse de la perte nette par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent est principalement attribuable à une hausse des frais de d'administration et des frais financiers, partiellement compensée par une baisse des frais de recherche et développement et du coût des ventes.

REVENUS

Au cours de la période de trois mois, terminée le 31 octobre 2021, des revenus de 440 423 \$ ont été enregistrés, principalement en provenance de la distribution de Cléo-35 et du Pantoprazole Magnésium via sa filiale Altius Healthcare. Pour la même période correspondante de l'exercice précédent, les revenus pour la distribution de ces deux produits totalisaient 541 919 \$. Cette baisse des revenus est attribuable à plusieurs facteurs, notamment la diminution des parts de marché du Pantoprazole au détriment d'un produit similaire, à la suite de l'interruption de son approvisionnement pendant plusieurs mois. Altius tente de récupérer ses parts de marché en mettant en place différentes stratégies. Quant à la distribution du Cléo-35, les ventes ont atteint les prévisions établies. La direction de la Société explore continuellement diverses opportunités commerciales pour maximiser ses revenus et sa rentabilité, dans l'intention de d'obtenir d'autres droits de distribution.

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Au cours de la période de trois mois, close le 31 octobre 2021, les frais de recherche et développement se sont élevés à 143 002 \$, comparativement à 275 599 \$ pour le même trimestre de l'exercice précédent. Ces frais sont principalement attribuables aux frais reliés à l'étude clinique sur la Dermatite Atopique, aux frais de maintien des brevets, à la masse salariale des employés affectés à ce secteur de même qu'à l'amortissement des actifs corporels du centre d'extraction de Montmagny. La baisse importante des frais de recherche et développement s'explique principalement par la fin de l'étude clinique de Phase II sur la Dermatite Atopique, soit les frais encourus pour l'étude entamée en juin 2017.

COÛT DES VENTES

Le coût des produits vendus qui s'est élevé à 440 423 \$ pour le premier trimestre l'exercice 2022, est composé des coûts d'acquisition, de distribution, des redevances et des charges directes attribuables aux produits vendus par notre filiale Altius Healthcare, de même qu'une charge d'amortissement des actifs incorporels de 189 463 \$. Pour le même trimestre de l'exercice précédent, ces coûts totalisaient 545 297 \$ et étaient également attribuables aux mêmes



produits vendus pas Altius et à une charge d'amortissement de 189 673 \$. Cette baisse du coût des ventes est reliée directement à la baisse des ventes du Pantoprazole Magnesium.

CHARGES D'EXPLOITATION

Frais généraux d'administration

La répartition des postes reliés aux frais généraux d'administration s'établit comme suit :

	Trimestre clos le 31 octobre 2021	Trimestre clos le 31 octobre 2020
	\$	\$
Salaires et charges sociales	106 641	52 036
Rémunération à base d'actions	36 402	5 803
Honoraires professionnels	129 527	79 106
Impôts fonciers	28 127	27 544
Autres	199 667	218 388
	500 364	382 877

Pour le trimestre terminé le 31 octobre 2021, les frais généraux d'administration se sont élevés à 500 364 \$ comparativement à 382 877 \$ pour le trimestre clos le 31 octobre 2020. Cette hausse par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent est principalement due à la hausse des charges salariales, des honoraires professionnels et des charges relatives à la rémunération à base d'actions.

La hausse des salaires et charges sociales par rapport à ceux enregistrés au cours du trimestre correspondant de l'exercice précédent est principalement attribuable à la subvention en vertu du programme gouvernemental de Subvention salariale d'urgence du Canada pour laquelle la Société avait bénéficié pendant l'exercice précédent.

La charge de rémunération à base d'actions de 36 402 \$ (une charge hors trésorerie) est composée principalement d'un montant qui a été comptabilisé à la suite de l'octroi de 150 000 options, à un administrateur et consultant, en septembre 2021. Pour le trimestre clos le 31 octobre 2020, cette charge, qui s'élevait à 5 803 \$ était essentiellement reliée à des options octroyées en 2018 et 2019.

La hausse des honoraires professionnels par rapport à l'exercice précédent, s'explique principalement par les frais reliés à la préparation des états financiers annuels et ceux reliés aux différents projets de développement et affaires corporatives de la Société.

Les autres frais qui totalisent 199 667 \$, sont attribuables aux frais d'opération d'Altius et du site de Montmagny, aux frais de déplacements, aux honoraires de gestion, aux fournitures de bureau de même qu'aux frais reliés aux titres en bourse de la Société. Ces frais sont similaires à ceux enregistrés au cours de la même période correspondante de l'exercice précédent.

FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers se sont élevés à 197 239 \$ pour le trimestre terminé le 31 octobre 2021, comparativement à 148 459 \$ pour la même période correspondante de l'exercice précédent. Parmi ces frais financiers, 74 545 \$ sont attribuables aux



intérêts payés sur la dette à long terme. Les frais financiers incluent également des charges nettes hors trésorerie totalisant 121 557 \$ et qui sont reliées à l'amortissement de l'escompte sur les débentures, aux charges d'intérêts payables en unités de la Société et au gain latent sur la variation de la juste valeur du dérivé incorporé dans les débentures convertibles émises en juillet 2018 et août 2018. Ces charges nettes hors trésorerie, totalisaient plutôt 72 896 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, et expliquent principalement la hausse des frais financiers.

6. INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

	Trimestre terminé le								
	31 octobre 2021	31 juillet 2021	30 avril 2021	31 janvier 2021	31 octobre 2020	31 juillet 2020	30 avril 2020	31 janvier 2020	31 octobre 2019
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus	440 423	334 695	255 109	342 967	541 919	324 115	379 362	401 692	1 037 986
(Perte) profit net(te)	(848 227)	(888 727)	(806 871)	(846 031)	(805 051)	(1 244 979)	(990 893)	(1 316 683)	(822 221)
(Perte) profit de base par action	(0,009)	(0,009)	(0,009)	(0,010)	(0,010)	(0,014)	(0,013)	(0,018)	(0,011)
(Perte) profit dilué(e) par action	(0,009)	(0,009)	(0,009)	(0,010)	(0,010)	(0,014)	(0,013)	(0,018)	(0,011)

7. SITUATION FINANCIÈRE

Liquidités et ressources en capital

Au 31 octobre 2021, la Société disposait d'espèces, totalisant 848 731 \$ comparativement à 344 795 \$ au 31 juillet 2021. Pour le trimestre terminé le 31 octobre 2021, l'augmentation nette des espèces de 503 936 \$ est principalement attribuable aux activités de financement totalisant 1 011 991 \$ qui n'ont été que partiellement compensés par les fonds utilisés pour les activités d'exploitation totalisant 508 055 \$. La Société estime qu'elle sera en mesure de financer adéquatement ses activités et de répondre à ses besoins de trésorerie au cours des 12 prochains mois en tenant compte du financement supplémentaire obtenu en novembre 2021. (Voir événements subséquents)

L'actif total au 31 octobre 2021 s'élève 14 910 116 \$ comparativement à 14 607 745 \$ au 31 juillet 2021. La hausse est majoritairement due à l'augmentation des créances à court terme et des liquidités, hausse partiellement compensée par la baisse des actifs corporels et incorporels à la suite des charges d'amortissement.

Le passif total au 31 octobre 2021 s'élève 7 051 710 \$ comparativement à 7 084 260 \$ au 31 juillet 2021, une légère baisse, principalement due à la diminution des dettes d'exploitation, mais compensée partiellement par une hausse de la valeur des débentures convertibles, en lien avec l'amortissement de l'escompte des débentures convertibles.

Activités de financement

Les liquidités générées par les activités de financement pour le trimestre clos le 31 octobre 2021, sont attribuables principalement au produit net de 1 011 134 \$ pour l'émission de nouvelles actions et bons de souscription par le biais de placements privés survenus en septembre 2021.



Jusqu'à maintenant, la Société finance ses activités au moyen de placements privés visant des actions ordinaires et droits de souscription de même que l'émission de débentures convertibles et des revenus d'exploitation générés par sa filiale. La rentabilité de la Société repose sur des facteurs tels que sa capacité de commercialiser, vendre et distribuer ses produits cosméceutique et pharmaceutiques, le succès des différentes études cliniques ainsi que les différentes approbations des organismes réglementaires de même que la capacité d'obtenir le financement nécessaire pour la poursuite de ses projets. La capacité de la Société à poursuivre ses activités sur la base de la continuité de l'exploitation dépend de sa capacité à concrétiser d'autres types de financement et sa capacité à générer des ventes rentables.

La clôture du financement privé totalisant un montant brut de 10 034 299 \$ annoncé le 30 novembre 2021 et rendu possible par une réponse massive et une demande des investisseurs faisant suite aux résultats positifs de son étude clinique de phase 2 sur la dermatite atopique permettra de soutenir les projets de la Société, dans le domaine des maladies inflammatoires.

DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Au 21 décembre 2021, le nombre d'actions émises et en circulation atteignait 129 502 720 tandis que le nombre d'options en circulation attribuées aux termes du régime d'options d'achat d'actions émises et exerçables s'établissait à 8 060 000, exerçables à un prix variant de 0,15 \$ à 1,20 \$. La Société comptait également 44 839 085 bons de souscription, permettant aux détenteurs de souscrire une action à droit de vote subalterne de la Société au prix variant de 0,15\$ par action, à 0.64 \$.

8. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les principaux dirigeants de la Société sont le président, la présidente de la filiale, le directeur financier intérimaire et les administrateurs. Au cours de la période de trois mois, terminée le 31 octobre 2021, la Société leur a versé une rémunération totale de 180 380 \$, dont 94 080 \$ en salaires et avantages, 50 000 \$ en frais de gestion et 36 300 \$ sous la forme de rémunération à base d'actions.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Utilisation et incidence des instruments financiers

Les principaux instruments financiers utilisés par la Société sont issus de ses activités d'exploitation, soit par ses comptes fournisseurs, la récupération des taxes payées sur ses achats, les crédits d'impôts remboursables sur les frais de recherche et développement, et par ses ventes. Ses activités de financement effectuées au cours du trimestre terminé le 31 octobre 2021 ont donné lieu principalement à l'émission de titres de la Société.

Risque de change

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2022, la Société a effectué très peu de transactions en devises étrangères et d'une valeur minimale. La Direction évaluera les différentes options pour faire face aux variations futures que pourrait subir le dollar canadien face au dollar américain, dans l'éventualité où la valeur des transactions en devises étrangères serait importante. Les charges financières de même que les frais généraux d'administration pourraient être influencés par ces instruments financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. La Société est exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêt à l'égard de sa dette auprès du Groupe de prêteurs privé, celle-ci portant intérêt à un taux variable. Selon les expositions nettes présentées ci-dessus en date du 31 octobre 2021, et en supposant que l'ensemble des autres variables demeurent constantes, une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'intérêt occasionnerait une augmentation ou une diminution d'environ 8 822 \$ de la perte nette de la Société pour la période de trois mois, terminée le 31 octobre 2021.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Au 31 octobre 2021, la Société avait des dettes courantes de 1 748 908 \$. Les budgets d'exploitation et de dépenses d'investissement de la Société ainsi que les opérations d'importance sortant du cadre normal de ses activités sont examinées et approuvées par le conseil d'administration.

Risque de dépendance économique (Altius)

Les revenus d'Altius Healthcare inc. (Altius) proviennent actuellement de la vente de deux produits, soit le Cléo-35 et le Pantoprazole Magnésium. Altius s'approvisionne auprès de tierces parties et ne peut s'assurer de la fabrication et de la livraison de ces médicaments et ce malgré des rapports de prévisions fournis à ces derniers.

Une rupture dans l'approvisionnement du Pantoprazole Magnésium ou du Cléo-35, aurait un impact négatif sur les revenus de la société. Afin de diminuer le risque économique qui y est associé, la stratégie de la Société est d'acquérir des droits de commercialisation de d'autres produits pharmaceutiques.

Risques liés aux activités de recherche et de développement

Les activités de la Société comportent des risques et des incertitudes propres à son secteur qui pourraient avoir une incidence sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La réalisation des essais cliniques nécessite le recrutement de patients et les difficultés à recruter des patients pourraient retarder le déroulement de nos essais cliniques ou se solder par la non-réalisation de ceux-ci.

De plus, nos ressources humaines étant trop limitées pour mener des études précliniques et des essais cliniques nous devons nous fier sur un fournisseur de services pour réaliser nos études et nos essais et exécuter certains processus de collecte et d'analyse de données. Les études précliniques ou non cliniques doivent être réalisées conformément aux bonnes pratiques de laboratoire et doivent se conformer aux normes de gouvernance internationales de l'« *International Council for Harmonisation* » (ICH). Si pour un motif quelconque, y compris à la suite du défaut de se conformer aux règles et règlements régissant le déroulement des études précliniques et des essais cliniques, ou, s'il néglige de s'acquitter de leurs obligations contractuelles conformément aux modalités des conventions conclues avec nous, tel que le défaut d'effectuer des essais, de compiler les données ou de produire les rapports à la suite des essais, nous pourrions accuser des retards qui pourraient se révéler importants dans le cadre de nos engagements.

Risques liés à nos actions

Le cours de nos actions a été volatil, et un placement dans nos actions ordinaires pourrait subir une baisse de valeur. Depuis notre entrée sur la Bourse de croissance TSX (TSXV), notre évaluation et le cours de nos actions ont connu des fluctuations et n'ont eu aucun rapport significatif avec nos résultats financiers, la valeur de notre actif, notre valeur comptable, actuels ou historiques, ou bon nombre d'autres critères fondés sur des mesures classiques de la valeur d'actions ordinaires. Le cours de nos actions continuera de varier, en fonction de divers facteurs, dont les facteurs de risque décrits aux présentes et d'autres circonstances indépendantes de notre volonté. La valeur d'un placement dans



nos actions ordinaires ou dans nos bons de souscription d'actions ordinaires, ou les deux, pourrait chuter ou varier de façon importante.

11. EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA DATE DU BILAN

Le 12 novembre 2021, la Société a complété une première tranche d'un financement privé, par l'émission de 7 640 665 unités au prix unitaire de 0,30 \$ l'unité, pour un produit brut de 2 292 199 \$. Chaque unité est composée d'une action à droit de vote subalterne et d'un bon de souscription d'action. Chaque bon de souscription confèrera à son porteur le droit d'acquérir une action à droit de vote subalterne à un prix de 0,40 \$ l'action, jusqu'au 13 novembre.

Le 30 novembre, la Société a clôturé une seconde tranche d'un placement privé sans courtier par l'émission de 25 806 997 unités au prix de 0,30 \$ l'unité pour un produit brut total de 7 742 099,10 \$. Chaque unité étant composée d'une action à droit de vote subalterne et d'un bon de souscription d'action conférant à son porteur, le droit d'acquérir une action à droit de vote subalterne à un prix de 0,40 \$ jusqu'au 29 novembre 2023.

La combinaison des deux tranches de financement se conclue donc par l'émission d'un total de 33 447 662 unités pour un produit brut total de 10 034 299 \$.

Ce placement a reçu l'approbation conditionnelle de la Bourse de croissance TSX et demeure assujetti à l'approbation finale de la Bourse de croissance TSX.

12. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES ET ESTIMATION

La préparation des états financiers selon les IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui pourraient exercer une influence sur les montants présentés à titre d'actifs, de passifs et de produit et de charges. Ces montants présentés reflètent la meilleure estimation de la direction selon l'ensemble des conditions économiques et les décisions selon les lignes de conduites les plus probables de la Société. Tout changement apporté à ces hypothèses et estimations pourrait avoir un impact sur les résultats réels. Il y a lieu de se rapporter aux états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 juillet 2021 pour de plus amples détails concernant les conventions comptables et estimations importantes aux fins de l'évaluation et de la compréhension des états financiers de la Société.

Continuité d'exploitation

La Société a subi des pertes depuis sa constitution et prévoit que cette situation se poursuivra dans un avenir prévisible. Les liquidités de la Société demeurent cependant restreintes considérant les projets en cours. Par conséquent, la capacité de la Société à poursuivre son exploitation dépend de sa capacité à distribuer ses produits en générant des flux de trésorerie positifs, d'obtenir, en temps opportun, du financement supplémentaire, afin de mener à bien ses projets de recherche et de développement et de commercialiser ses produits développés. Il ne peut y avoir aucune assurance à ce sujet. Des fonds supplémentaires continueront d'être requis pour une période indéterminée puisqu'il est impossible d'estimer le moment où la Société atteindra le seuil de rentabilité. La direction poursuit des négociations en vue d'obtenir du financement supplémentaire et de conclure différentes ententes lui permettant de générer des flux de trésorerie positifs. Le succès de ces négociations repose sur un grand nombre de facteurs indépendants de la volonté de la Société et sa capacité à compléter avec succès de tels financements et ententes est teintée d'une incertitude susceptible de jeter un doute sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cependant, la Société est d'avis que le financement privé obtenu au cours du mois de novembre 2021, lui permettra de poursuivre ses projets de recherche prometteurs.